



# Formation PALME03

## Mettre en œuvre les taxes et participations dans un projet de parc d'activités

Récemment, la fiscalité en urbanisme a été réformée : certaines taxes et participations ont disparu, au profit de nouvelles. Comment l'adapter au contexte de votre territoire ?

### Public

Organismes privés et publics

(EPCI, EPL, Syndicats Mixtes, CCI, Aménageurs privés...) :

- Directeurs de projets et chargés d'opérations
- Directeurs de services et techniciens des collectivités
- Élus des collectivités compétentes en matière d'aménagement et de développement économique

**Durée** : 1 jour

**Prix (en inter)** : 800 € HT  
par personne pour le module complet  
[Voir nos tarifs dégressifs !](#)

### Objectifs opérationnels

#### Compétences finales attendues sur le terrain suite à la formation.

- Optimiser le financement des équipements publics au travers des opérations d'aménagement
- Identifier les équipements publics rendus nécessaires par l'opération
- Choisir la taxe adaptée en fonction du projet
- Évaluer les retombées fiscales d'une taxe ou d'une participation
- Calculer la surface de plancher d'un projet

### Contenus

#### Cadrage

- Différencier taxe et participation
- Évolutions du régime fiscal en urbanisme
- Les équipements propres et publics
- Surface de plancher vs. SHON - SHOB

#### Les taxes et participations au 1er janvier 2015

- Les taxes et participations applicables sur un projet d'aménagement :
  - La taxe d'aménagement
  - La taxe d'aménagement majorée
  - Le versement pour sous-densité
  - La redevance archéologique préventive
  - Le projet urbain partenarial (PUP)
  - La zone d'aménagement concerté (ZAC)
  - La participation d'équipements exceptionnels
  - La réalisation d'équipements propres
- Pour chaque taxe et participation : modes de calcul et conditions de mise en place

#### Mise en œuvre

- Quelles taxes pour quel projet ?
- Études de cas d'aménagement de collectivités
- Modèles de délibérations

### Formateurs

#### Auddicé urbanisme

Bureau d'études en urbanisme et aménagement.

#### Institut auddicé

ZAC du Chevalement  
5 rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin  
Tél. 03 27 97 36 39  
<http://www.institut-auddice.com>  
Généré le 2017-11-30 10:44:45

SARL au capital de 10 000 euros  
SIRET 795 179 738 00013  
Organisme de formation enregistré auprès du préfet de région du Nord Pas de Calais





**Sébastien AGATOR**

Urbaniste. Responsable de  
l'agence Nord.  
6 années d'expérience.